

Émis le 3 septembre 2019

OFFRE D'EMPLOI
INTERNE ET EXTERNE

NO AFFICHAGE C19-20-17

PROCESSUS DE RECRUTEMENT DE
DIRECTIONS ADJOINTES D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Banque de relève

Le Service des ressources humaines est à la recherche de candidats afin de pourvoir les postes de direction adjointe d'établissement, temporaires ou réguliers, qui seront disponibles à court ou à long terme.

Nature du travail :

L'emploi de direction adjointe d'établissement consiste à assister la direction d'établissement, selon le mandat défini par cette dernière, dans la gestion pédagogique, éducative et administrative de l'établissement.

Cet emploi comporte habituellement l'exercice de l'ensemble ou d'une partie des responsabilités suivantes :

- Participer à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation du projet éducatif;
- Élaborer ou collaborer à la formulation de propositions sur des sujets tels que les modalités d'application du régime pédagogique, les programmes d'études, les plans d'intervention pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, les services complémentaires et particuliers, l'utilisation du temps hors enseignement et hors horaire, les règles de conduite et les services à l'élève;
- Coordonner, superviser ou collaborer à la réalisation d'activités, de programmes ou de services dans différents secteurs d'activité de l'établissement tels que les ressources humaines, matérielles ou financières, les technologies de l'information et de la communication, les services de garde et du diner;
- Assumer toute autre responsabilité compatible à la fonction qui lui est confiée par le supérieur immédiat;
- Remplacer la direction d'établissement en cas d'absence brève de celle-ci.

Qualifications minimales requises :

- Être titulaire d'un grade universitaire de 1^{er} cycle dans un champ d'études approprié, sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de 3 ans.
- Détenir un minimum de 3 crédits en administration de l'éducation dans le cadre du programme universitaire de 2^e cycle.
- Être titulaire d'une autorisation permanente d'enseigner, décernée par le **Ministère de l'Éducation**, de l'**Enseignement supérieur** et de la **Recherche**;
- Posséder 5 années d'expérience dans un emploi d'enseignant ou de professionnel; pour les enseignants du secteur de l'éducation des adultes, un minimum de 4000 heures d'enseignement est requis alors qu'en formation professionnelle, les enseignants admissibles devront avoir totalisé un minimum de 3600 heures.

Les équivalences d'études et les expériences de travail effectuées à l'extérieur du Québec ou du Canada selon les normes établies sont considérées.

5 à 7 « Comment préparer son entrevue » le 18 décembre 2019

INTERNE : Inscription **obligatoire** via Fortic (*FORTIC SRH2019-4676-02*)

EXTERNE : Inscription **obligatoire** en communiquant avec Isabelle Lapointe au 450-492-9400 poste 4340

Conditions de rémunération :

Selon le *Règlement sur les conditions de travail du personnel cadre des commissions scolaires*.

Dépôt de candidature :

Pour le personnel déjà à l'emploi de la CSDA :

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae, accompagné d'une lettre de présentation, en mentionnant le numéro d'affichage C19-20-17, à l'attention de madame Hélène Pellerin, directrice adjointe du Service des ressources humaines, par courriel à : **cvcadre@csda.ca**

Pour les candidats de l'externe :

Vous devez obligatoirement procéder à la création de votre dossier en remplissant : « la demande d'emploi en ligne » paraissant sur notre site : « www.csda.ca », sous la rubrique Postuler à la CSDA, en indiquant le titre et le numéro d'affichage C19-20-17. Vous devez également joindre votre curriculum vitae.

Date limite du concours :

Le 3 mars 2020 à 16 h 30

Seules les personnes convoquées en entrevue recevront une réponse.

Toutes les demandes seront traitées confidentiellement.

Afin d'alléger le texte du présent document, le masculin sert à désigner, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les hommes que les femmes

La Commission scolaire des Affluents applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leur besoin.